

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 7 DECEMBRE 2024 A OULLINS PIERRE BENITE

(Sous réserve d'approbation par l'AG du 19/06/25)

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de OULLINS PIERRE BENITE, son Maire Monsieur Jérôme MOROGE pour le prêt de cette magnifique salle
- Le Club de OLYMPIQUE LYON SUD, son Président Youssef NEHAOUA, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG et plus particulièrement Jérôme GUICHARD et son épouse
- La municipalité de ST GENIS LAVAL, Madame le Maire Marylène MILLET, absente aujourd'hui mais représentée par Monsieur Patrick FAURE, Adjoint en charge de la vie associative et des sports et Madame Ikrame TOURI, Adjointe en charge des solidarités et de l'action sociale

Il salue :

- Les élus présents
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Pierre LONGERE, Dominique DRESCOT, Christelle RACLET et Hubert GROUILLER, le Président Pascal PARENT étant excusé
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les représentants de la presse
- Les partenaires du District
- Les membres du Comité Directeur et les cinq Présidents de Groupement
- Les salariés du District,
- Les membres honoraires du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Et enfin, il excuse les représentants de la Métropole, du Nouveau Rhône et de Jeunesse et Sports.

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou tous ceux qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Youssef NEHAOUA, Président de OLYMPIQUE LYON SUD

« Monsieur le Maire d' OULLINS PIERRE BENITE,
Madame et Monsieur les représentants de la Maire de ST GENIS LAVAL,
Mesdames et Messieurs, membres du District de Lyon et du Rhône de Football,
Mesdames et Messieurs, Présidents de Clubs,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense joie et une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom du Club Olympique Lyon Sud. Notre Club, ancré dans la tradition et l'excellence sportive, compte aujourd'hui plus de 700 licenciés (dont 100 féminines) issus de la fusion entre l'O. ST GENIS LAVAL et l'O. CLUB PIERRE BENITE en 2023.

Le Club possède le label jeunes EXCELLENCE et le label féminin ARGENT. Nous sommes fiers d'être à ce jour le seul Club du district de Lyon et du Rhône à être labellisé en continu depuis la création du label en 2005.

Fort de quelques 38 équipes, dont 5 au niveau régional, le Club souhaite à la fois développer son projet sportif mais aussi socio-éducatif, en proposant une pratique de compétition d'une part, tout en ayant un rôle d'acteur local d'accueil ayant une place pour chaque enfant qui souhaite pratiquer le football, quel que soit son niveau.

Alors que nous regardons vers l'avenir, nous devons continuer à investir dans la formation de nos jeunes talents, améliorer nos infrastructures et renforcer notre équipe de bénévoles, sans qui le football irait à sa perte. Ensemble, je suis convaincu que nous continuerons à atteindre de nouveaux sommets et à faire briller notre Club sur la scène régionale.

A l'O. LYON SUD, nous travaillons pour que chacun de nos adhérents regarde comment il peut servir le Club dans le respect des valeurs qui nous sont chères, et non comment il peut se servir du Club.

Je remercie également le District de Lyon et du Rhône pour son soutien et son accompagnement tout au long de l'année. Votre travail est essentiel pour le développement de notre sport et pour permettre à des Clubs comme le nôtre de prospérer.

Merci à tous pour votre présence et votre écoute. »

Monsieur Jérôme MOROGE, Maire de OULLINS PIERRE BENITE

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux d'accueillir les membres du District de Lyon et du Rhône de Football et vous les Clubs aujourd'hui dans cette belle maison du Peuple.

Pour nous c'est important car cette nouvelle commune, OULLINS PIERRE BENITE, a mis le sport dans ses priorités et ça va évidemment en soutien aux Clubs mais aussi sur un vrai projet d'investissements sur nos équipements.

On le sait, votre quotidien est forcément facilité quand les équipements répondent à vos attentes. Donc le sport est une priorité et je n'ai pas l'habitude de le dire mais ici je peux me permettre de le faire, j'ai un petit faible pour le Foot. J'aime tous les sports mais le Foot tient une grande place dans mon cœur et c'est plus facile à dire ici qu'en général.

J'ai remarqué que depuis un certain nombre d'années il était courant de dire « ah oui le foot, non j'aime pas, je suis plus rugby ! ». Tout ça car le Foot a une image un peu détériorée. Mais c'est oublié tout le travail que vous réalisez. Et moi quand j'entends certaines paroles un peu malheureuses sur le Foot ça me blesse car derrière tout ça il y a un nombre d'éducateurs, de bénévoles extrêmement importants, et qui font vivre notre sport tous les week-ends sur nos terrains. J'ai souvent l'habitude de dire que je ne me souviens pas de tous mes instituteurs mais j'ai bien en mémoire tous mes entraîneurs de Foot. Et le travail que vous faites avec nos enfants au quotidien est extrêmement important et grâce à vous tous ainsi que le District, vous savez inculquer tout ça à notre jeunesse et on compte beaucoup sur vous. Le Foot est tellement populaire qu'il est à l'image de notre société et ce n'est pas tous les jours évident. Nous avons besoin d'hommes et de femmes comme vous pour pouvoir donner un certain nombre de valeurs à nos enfants.

Un dernier mot pour remercier Youssef de tout ce qu'il fait depuis un certain nombre d'années maintenant. Alors pour ceux qui ont raté quelques épisodes, c'est vrai qu'ici ça peut surprendre un peu. On a un Club de Foot qui a fusionné, deux villes qui sont ensemble, on finit par s'y perdre un peu.

On a l'OLYMPIQUE LYON SUD qui a réuni le Club de ST GENIS LAVAL et de PIERRE BENITE et on est très fiers du travail qui est réalisé depuis maintenant deux ans. Vous arrivez à allier aussi bien le haut niveau dans un très grand nombre de catégories mais aussi bien du Foot un peu plus Loisirs, en arrivant à accueillir un très grand nombre de nos jeunes. Donc merci Youssef pour tout ce que tu fais, et Dieu sait que ce n'est pas toujours évident, je tiens vraiment à te féliciter. Je n'oublie pas non plus de saluer le deuxième Club de Foot, car nous avons deux Clubs sur la commune, le CASCOL FOOT.

Je ne vais pas pouvoir suivre vos travaux car je vais être obligé de partir très vite. Je dois me rendre à quelques mètres d'ici, à la caserne des pompiers, car aujourd'hui ils fêtent leur Sainte Barbe. Mais je vous souhaite d'excellents travaux, une très bonne journée.

Merci à tous et vive le Foot. »

Arsène MEYER leur remet un souvenir de cette Assemblée Générale ainsi que le fanion du District et les remercie encore pour leur accueil.

Il donne ensuite la parole au représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

Monsieur Pierre LONGERE, Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

« Monsieur le Maire,
Monsieur le Président de l'Olympique Lyon Sud,
Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, chers amis.

C'est un grand plaisir de me retrouver ce matin parmi vous, en compagnie de mes collègues du Conseil de Ligue : Mme RACLET, Mrs DRESCOT et GROULLIER. Je voudrai excuser M. Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot et membre du Comex de la FFF, retenu par d'autres obligations et qui m'a demandé de vous transmettre toute sa sympathie.

Je voudrai remercier le Président de l'Olympique Lyon Sud et toute son équipe pour son accueil et l'organisation de cette assemblée dans un cadre de haute qualité.

Au niveau de la Ligue, après le record historique de fin de saison au niveau du nombre de licenciés (288 000 licences), la situation à ce jour se présente sur un niveau presque semblable (moins 1%). Par contre, on ne peut que regretter les incivilités sur les terrains chaque week-end, le nombre de dossiers en progression auprès de la commission régionale de Discipline.

Les élections au niveau de la LAURAFOOT ont eu lieu fin octobre. Le nouveau conseil de Ligue se met en place avec toujours le souci de servir les clubs.

A ce sujet, samedi 14 décembre auront lieu les élections du nouveau Comex de la FFF avec 2 listes en présence. Pour la première fois dans l'histoire de notre sport, les clubs sont appelés à se prononcer par voie électronique, avec une représentation de 33% des voix. Je vous demande Mrs les Présidentes ou Présidents de voter mardi ou mercredi. Je vous en remercie.

Je tiens également à féliciter les clubs de votre District encore en course dans les Coupes Nationales : Coupe de France, Coupe de France Féminine, Coupe Nationale Futsal ou Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Je ne voudrai pas m'attarder car votre ordre du jour est chargé : vous souhaiter une bonne réunion ainsi qu'une bonne fin d'année pour vous et vos clubs.»

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Aujourd'hui le 7 décembre 2024 il y a un autre anniversaire car c'est mes 5 ans de Présidence au District car le 7 décembre 2019 à FRANCHEVILLE nous avons changé de Président. Un quinquennat qui vient d'être fait, c'est un clin d'œil, au bout de 5 ans un premier bilan de tout ce qui s'est passé. Alors je n'ai pas eu de chance car après 34 ans de District je me suis dit je préside le District et tout de suite derrière nous sommes tombés dans le COVID ! C'était loin d'être marrant pour tout le monde mais une bonne expérience à vivre.

Comme je le dis souvent cette AG est une AG financière, nous devons l'appeler comme ça normalement car la loi nous oblige à faire valider nos comptes avant le 31 décembre de chaque année. Les finances sont extrêmement importante dans une association. Les AG d'été sont là plus pour faire le bilan sportif et en plus cette année était une année électorale. Cette AG va donc nous permettre de nous mettre à jour conformément à la loi.

En parlant du bilan financier je laisserai bien sûr nos Trésoriers et notre Expert-comptable et Commissaires aux Comptes vous exposer et vous donner tous les détails sachant que nous avons un déficit qui est affiché, mais je dirais plus un déficit technique car nous avons été obligé de décaler notamment une subvention de la Métropole à hauteur de 22 000 € plus quelques opérations ici ou là. Sur les 5 années de Présidence que j'ai vécu, donc 5 bilans financiers, si on fait les plus ou les moins on arrive à un équilibre puisqu'on est à + 1 042 €. Notre objectif je le rappelle c'est avant tout aider les Clubs, faire en sorte que le District fonctionne normalement. Nous ne sommes pas là pour faire du résultat, ce n'est pas le but de la manœuvre.

Ce que je voulais également dire c'est que dans ce bilan nous avons des événements ou des manifestations un peu exceptionnels comme par exemple l'ANPDF, réunion que nous organisons tous les 10 ans. C'est un budget, nous arrivons à trouver soit des aides soit des sponsors, mais le reste est affecté à notre District, nous en avons eu pour 7 000 €. Nous avons ensuite eu le départ à la retraite de Jean Claude LEFRANC. Des provisions ont été actées mais ces provisions ne suffisent jamais pour combler la prime de départ conventionnelle. Et puis nous avons un décalage sur les produits de formation mais j'y reviendrai tout à l'heure parce qu'on se rend bien compte que les Clubs et nous-même on a des fois du mal à s'y retrouver dans toutes ces formations. Les inscriptions ne suivent pas donc cela provoque un décalage financier. Pour le reste et j'en aurai terminé là-dessus sur la partie financière, on maîtrise très bien nos frais généraux car nous avons baissé un nombre considérable de frais fixes et cet argent là nous pouvons donc le replacer ailleurs. D'ailleurs je vous rappelle que pendant le COVID nous avons donné plus de 220 000 € pour les Clubs, ce qui n'est pas une petite somme. On a toujours en provision 60 000 € de fonds d'aide pour les Clubs que nous utilisons ici ou là.

Alors cette AG devrait finalement être assez courte, c'est pour cela d'ailleurs que nous avons convoqué que pour 9 h 30. On espère finir au plus près de 11 h 30 / 12 h 00. C'est toujours la pause qui fait l'équilibre. Je conseille à tout le monde de rester jusqu'au bout. La deuxième partie sera dédiée aux récompenses et puis elle sera relativement courte. C'est donc dommage de partir avant et de se retrouver sanctionné.

Nous avons d'ailleurs peu de textes à étudier. On va faire un petit toilettage de nos Statuts mais c'est plus de l'orthographe et de la grammaire qu'autre chose. On a un vœu sur l'application des équipiers, une petite retouche sur le championnat U16 que l'on vous expliquera tout à l'heure. Et puis on parlera également des indemnités de préformation au niveau fédéral et enfin le nouveau Label qui est en étude mais qui ne viendra pas avant 2 ans.

Un point sur nos licences, Pierre en a parlé tout à l'heure. Nous nous approchons très rapidement des

60 000 licenciés nous sommes à 59 000 et des brouettes. On sera probablement en fin de saison aux alentours de 62 000 pour 63 300 l'année dernière. On va perdre environ 1 000 licences, ce qui n'est pas anormal au vu de l'importance de notre District. Cette perte se situe principalement sur quelques Dirigeants, un peu plus gênant, mais surtout sur le Football d'Animation. Je vous ai d'ailleurs envoyé une note à ce sujet. Le Football d'Animation est l'avenir de notre Football, perdre des licences Animation c'est toujours un petit peu gênant. Nous avons un certain nombre d'explications mais je crois qu'il faudra rester très attentif sur ce problème là parce que, comme je viens de le dire, c'est l'avenir.

Pour les Féminines nous avons, comme vous le savez, un plan de développement très fort. La nouvelle Commission Féminine que nous avons mise en place au mois de juin animée par Stéphanie STOICA et qui avec toute son équipe a été dans beaucoup de Clubs et qui fait un travail considérable. Cela ne paie pas encore tout à fait mais je suis assez confiant. Et je crois que c'est aussi l'avenir. On est quand même très loin d'un ratio logique, on a environ 4 400 filles alors que nous devrions en avoir 6 000. Il faut aider tous les Clubs qui veulent se lancer sur le Football Féminin.

Idem pour le Football Adapté où, avec toute l'équipe d'Evelyne et Salima, ils font un travail considérable. Le nombre d'équipe a grossi dans notre championnat. Je crois que c'est quelque chose d'important. Cela crée un lien social dans vos Clubs.

Pierre en a parlé, nous sommes malheureusement à chaque fois obligé de parler des incivilités. Une forme de racisme déguisé, le respect de l'article 1 qui porte bien son nom, article 1, c'est la tenue vestimentaire. Il n'y a pas de négociation possible sur ce sujet-là. Il n'y en a pas parce que l'état ne veut pas, et nous non plus, ça tombe bien. Donc la tenue depuis que je suis dans le Football et ce n'est pas depuis hier ça toujours été un short chaussettes maillot, jusqu'à preuve du contraire. Tout autre tenue n'est pas acceptable. On y reviendra un peu plus tard. Et nous sommes bien décidés à sanctionner ceux qui ne vont pas suivre.

Ensuite nous avons beaucoup de problèmes dans l'entourage et je ne vous apprends rien. Dans l'entourage d'un match, et là je suis un peu inquiet parce que, je sais que vous ne pouvez pas faire grand-chose. Si vous pouvez être très attentif, nommer des responsables sécurité mais vous êtes comme moi, vous avez de temps en temps un fou furieux qui monte sur le terrain et qui fait n'importe quoi, qui déclenche une bagarre et on ne l'a pas vu venir. Alors ce n'est pas une excuse mais je sais que c'est très compliqué. On cherche des solutions, il y en a quelques-unes qui existent. Pas plus tard qu'hier j'expliquais qu'il serait peut-être bien que la Fédération Française fasse une espèce de convention avec le Ministère de l'Intérieur. Fut un temps nous avions des Commissaires anti-hooligan, anti-problèmes si on peut l'appeler comme ça. Cela était très efficace mais ça c'est un peu perdu, je ne sais pas pourquoi alors que le nombre d'incidents augmente. On ne voit pas les coups venir. Et personne, aucun Club, peut échapper à un problème. C'est ça qui m'inquiète. Dans le bon vieux temps on savait qu'il pouvait avoir une bagarre ici ou là, on faisait ce qu'il fallait mais maintenant on n'est plus sûr de rien. Donc quand on n'est plus sûr de rien on se donne les moyens, vous comme moi, ensemble, pour essayer de juguler ces problèmes-là tant bien que mal, je vous l'accorde.

Je sais que la PSEM, notre Commission Prévention Sécurité Ethique et Médiation aujourd'hui gérée par Laurent COSTANZA qui a pris le relai de Martine GRANOTTIER qui a pris la présidence de l'engagement et qui gère toutes les dérives que nous pouvons rencontrer.

Si je rajoute encore quelques menaces d'Arbitres. Alors là nous en avons peu depuis un moment mais ça recommence. Pourtant nous avons pris une décision importante, qui est peut-être passée un peu inaperçue. Maintenant c'est nous qui payons les Arbitres, ensuite nous l'imputons sur votre compte. Donc vous ne pouvez plus aller à la fin du match, lui filer 50 € et lui dire qu'il a été nul aujourd'hui. Cela n'existe plus théoriquement. Mais je crois, mais je peux me tromper, si nous faisons un petit sondage, je crois que cette décision doit faire l'unanimité. Je n'ai pas entendu un seul Club me dire c'est une connerie votre truc. Donc on a essayé de régler un problème mais pendant ce temps-là on trouve le moyen d'insulter les Arbitres. Vous allez changer quoi en insultant un Arbitre ? Donc je vous demande vraiment de revoir ça avec vos Clubs, ce n'est quand même pas normal que nous soyons dans une situation d'incivilités à ce point-là. C'est franchement insupportable !

Je voudrais également rappeler que nous avons une Commission Juridique qui se met en place doucement. Nous avons recruté deux apprentis juridiques qui vont nous aider et vous aider dans la gestion de vos Statuts, de vos relations avec les Mairies, de tous les problèmes que vous rencontrez. Je crois qu'il y a quelques cas dans la salle où nous sommes intervenus efficacement. C'est quelque chose qui est maintenant bien ancré. Là aussi malheureusement dans le bon vieux temps on faisait des Statuts sur le bar du comptoir de la buvette mais maintenant c'est fini. Dès qu'il y a un petit problème c'est le tribunal ou pas loin.

Nous sommes là pour faire un peu casques bleus, nous sommes là pour vous aider. Là aussi c'est gratuit, on fait tout ce que l'on peut. Il faut que vous en ayez bien conscience. Nous avons réclamé aux Clubs par voie de mail leur Statut, éventuellement leur bilan s'il voulait, pour les analyser et donner notre point de vu, ce pour vous éviter un problème à venir. Il y a de plus en plus de cas juridique qui sont extrêmement pénibles.

D'ailleurs à cet effet, car nous faisons un peu la liaison avec les Mairies, j'ai rencontré cette semaine les responsables de l'Association des Maires de France, qui nous a demandé d'intervenir. Les Mairies aujourd'hui quand elles ont un problème elles viennent nous voir, elles nous écoutent. C'est quelque chose de nouveau mais c'est très plaisant. Nous avons au moins l'impression de servir à quelque chose et ils ont bien conscience que si le Club bat de l'aile la Mairie peut avoir des problèmes. Nous avons fait un tour d'horizon avec l'Association des Maires de France. Nous devrions faire une intervention lors de leur prochaine convention.

Moi ce que je voulais aussi dire et je fais un petit point là-dessus, j'en parlerai tout à l'heure au journaliste du Progrès, je trouve quand même invraisemblable que dans une ville comme LYON on est des problèmes de terrain. Vous le savez, je l'ai déjà dit, il y a une installation sportive pour 1 300 habitants à LYON. A PARIS c'est une pour 800. Je crois savoir que le prix du m² à PARIS est le double du nôtre. Alors bien sûr quand je m'adresse à la Métropole, à la Ville de LYON on me dit « ah mais il n'y a pas de terrains, puis ce n'est pas de notre faute, c'était avant » vous savez la fameuse phrase « c'était avant », c'est comme si moi je vous disais « on fait des conneries mais c'est la faute à CHERBLANC, c'est la faute à PARENT ». Alors comment peut-on comprendre qu'à PARIS il y ait une installation sportive pour 800 alors qu'à LYON il y en a une pour 1 300 habitants. Et alors, on pourrait me dire « on a des projets », non non, moi je ne vois pas la couleur d'un seul projet. Certes des aménagements de terrain, des synthétiques sont refaits, mais je ne vois pas de nouveau projet de terrain. Cela m'inquiète drôlement. Aujourd'hui nous avons fait un petit recensement et sur l'ensemble de la commune de LYON il y a environ 4 500 enfants qui n'ont pas trouvé de licence dans un Club, 4 500 qui sont dans la rue, à jeter des cailloux sur les voisins. Je caricature mais je pense que là il y a un vrai sujet. Et je pense que nous District, vous Clubs, tous ensemble il va falloir un petit peu bouger le cocotier. On s'approche gentiment, tranquillement vers les élections, il va falloir un petit peu rentrer dans le concret sinon on va encore régresser. C'est tout juste si on ne parle pas de fermer des installations. Je commence à en avoir un peu ras le bol. Tout ce que je vous dis là je l'ai déjà dit à la Métropole et à la Ville de LYON, et je continuerai à me battre. Il faut que vous soyez derrière moi, avec moi, pour combattre ensemble pour que les 4 500 enfants trouvent un Club et pas me dire « vous avez qu'à les envoyer au basket ! ». La maman qui arrive avec le gamin de 11 ans si vous lui dites « tu ne pourras pas jouer au Foot » alors qu'il se prend pour MBAPPE, cela ne va pas le faire.

Nous avons fait aussi un questionnaire qu'on vous a envoyé, en gros à 180 Clubs. J'ai 65 retours ! Alors ce qui est marrant c'est que les gros Clubs en nombre de licences, ne répondent pas. C'est assez étonnant. Je ne parle pas pour tout le monde, mais en règle générale. Ce sondage en plus il doit y avoir 10 questions, il doit y en avoir pour 5 minutes à répondre. Pour nous cela nous sert de référence pour pouvoir améliorer le service, parce que le District est un peu comme une société de service, le client étant le Club. Alors sur ce questionnaire on a quand même malgré tout une tendance très favorable, ce qui est plutôt sympa. Il y a bien sûr toujours des choses à améliorer. On nous dit que les formations proposées dans notre catalogue ne sont pas très claires. Effectivement, on l'a déjà dit à la Direction Technique Nationale, pour s'y retrouver c'est compliqué. Je suis moi-même incapable de vous

renseigner, tellement c'est compliqué.

On nous dit aussi à juste titre que nous avons des progrès à faire avec nos Délégués, c'est vrai, on le sait. Bernard et Hocine on fait un travail énorme durant l'été pour essayer de changer la trajectoire. Ce n'est pas le point fort de notre District. Mais on revient de tellement loin que le chemin à parcourir est énorme. On parlait tout à l'heure d'incivilités, si nos Délégués ne sont pas à la hauteur on va avoir des problèmes. On en est conscient.

On nous dit aussi que les challenges proposés sont peu motivants. C'est marrant car certains Clubs sont bien contents d'avoir leur chèque cadeau... Quand je regarde les différences qu'il y a entre Clubs c'est assez amusant. Ceci dit je veux bien entendre que nous devons nous améliorer sur nos challenges, c'est aussi un budget considérable que nous mettons à disposition des Clubs. Je note quand même la remarque, on n'est surement pas parfait.

Les nouvelles pratiques pas assez lisibles. C'est vrai qu'il y a là aussi des écarts. Il y a des passionnés sur les nouvelles pratiques du Football d'autres moins. Je pense que nous avons un travail à faire, les techniciens en sont conscients. On va s'y atteler.

Un petit point sur la plateforme Clic ton District mais on le verra plus loin dans l'ordre du jour. On nous dit que finalement il y a les mêmes informations que sur le site classique. Je ne dis pas le contraire, sauf que même moi je me mets sur la plateforme pour aller plus vite. C'est condensé, vous avez tout pour travailler en faisant simplement un petit clic sur cette plateforme. Nous avons beaucoup investi, et nous allons continuer à investir. C'est quelque chose de très claire et de très ludique. Vous avez à peu près toutes vos réponses, plutôt que d'appeler le permanent du jour.

Voilà je voudrais terminer cette intervention pour rappeler ce qu'à dit Pierre tout à l'heure concernant l'élection du Président de la Fédération. On va me dire « ouais on s'en fout ». Moi je dis simplement une chose, c'est que depuis 34 ans que je suis au District, on me disait chaque année « ce n'est pas normal, le Président de la Fédération ce n'est pas nous qui le votons, on n'a pas la main ». Maintenant vous avez la main et maintenant on me dit on s'en fout, les bras m'en tombent ! Je ne sais plus quoi dire. Vous avez une opportunité incroyable de dire c'est celui-là que je veux. Vous avez le choix entre A et B. En plus nous avons un représentant du Rhône dans chacune des deux listes. D'un côté Pascal que vous connaissez tous et Nacera de l'autre, qu'un bon nombre connaisse. Vous avez le choix. Alors votez ! Je ne voudrais pas passer pour une bille en voyant que le District de Lyon et du Rhône se retrouve en fin de peloton sur le nombre et le pourcentage de votants. Ça me ferait vraiment de la peine pour ne pas dire plus. Il faut qu'il y ait 25 % de Clubs qui votent minimum pour le quorum sinon pendant trois mois la Fédération sera à peu près l'équivalent de notre Gouvernement. Lundi vous allez recevoir vos codes et à partir de 10 h le mardi et jusqu'au mercredi 18 h vous avez juste à appuyer sur 1 ou 2 et l'affaire est pliée. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi ? Faites l'effort, vous l'avez voulu pendant des années. Vous avez maintenant l'opportunité de donner votre avis. Si vous voulez avoir le programme des deux colistiers c'est assez facile, même sur Facebook on le trouve. Il est également sur notre site. Vous allez voter mardi et mercredi, les Présidents de District et de Ligue aussi et nous connaissons le résultat à l'Assemblée Fédérale qui a lieu samedi prochain. Je vous rappelle que vous les Clubs vous représentez un tiers des voix, les Présidents de District et de Ligue un tiers et les Clubs pro un tiers.

Merci de m'avoir écouté. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 191 Clubs
- Total des Clubs présents : 141 Clubs
- Total des Clubs absents : 50 Clubs

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 22/06/24 à REGNIE DURETTE

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité

Adoption du rapport moral 2023/2024 PV Spécial AG

Vote de l'AG pour l'adoption : approuvé à l'unanimité

Présentation des comptes 2023/2024 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,

Bonjour à tous.

Merci pour votre présence à notre Assemblée Générale d'Hiver.

Merci à Anne-Lise, Gabriel, Arsène et Franck pour leur aide pour nous permettre de vous présenter nos comptes de résultats pour l'année 2023/2024.

Comme je vous l'avais indiqué la saison dernière nous étions sur la base d'un nouveau record qui en effet nous a permis d'atteindre le chiffre de 63320 licenciés.

Nous vous avons présenter un budget prévisionnel un peu en retrait de la réalité de l'exercice.

Vous constaterez par la présentation de nos tableaux que notre total des charges est supérieur à notre total des profits.

Nous vous précisons qu'aucune modification notoire de présentation comptable n'a été pratiquée.

Notre Expert-Comptable pourra vous le confirmer lors de la présentation du Bilan.

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
PRESTATIONS	862 652	53,6%	871 344	53,5%	-1,00%	820 700
GROUPEMENTS	58 324	3,6%	48 937	3,0%	6,80%	44 500
SUBVENTIONS	583 188	36,3%	595 817	36,6%	-2,12%	554 000
ENGAGEMENTS	65 505	4,1%	64 009	3,9%	2,34%	58 600
PRODUITS DIVERS	0	0,0%	38 305	2,4%	19,80%	5 000
REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS	38 649	2,4%	9 768	0,6%	295,67%	0
TOTAL	1 608 318	100%	1 628 180	100%	-1,22%	1 482 800

Comme vous pouvez le constater le total des ressources est en baisse par rapport à l'année N-1, c'est le cas des prestations et des subventions, bien qu'en pourcentage ces deux postes sont toujours du même ordre.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
FRAIS DE PERSONNEL	807 891	49,4%	750 205	45,8%	7,69%	792 265
CONSOUMATIONS	23 283	1,4%	30 675	1,9%	-24,10%	23 000
GROUPEMENTS	9 698	0,6%	10 505	0,6%	-7,68%	12 000
SERVICES EXTERIEURS	182 229	11,2%	175 363	10,7%	3,92%	127 700
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	491 062	30,1%	541 240	33,1%	-9,27%	416 300
IMPOTS ET TAXES	18 094	1,1%	16 308	1,0%	10,95%	17 000
CHARGES DIVERSES	0	0,0%	-50	0,0%	NC	0
DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	101 825	6,2%	113 267	6,9%	-10,10%	94 535
TOTAL	1 634 082	100%	1 637 513	100%	-0,21%	1 482 800

Progression des frais de personnel et des services extérieurs compensés par la baisse des autres services extérieurs et des consommations

Les produits et charges seront détaillés dans les prochains tableaux qui vous seront présentés.

LES PRESTATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	140 514	16,3%	135 333	14,9%	3,83%	80 000
COTISATIONS CLUBS	28 524	3,3%	28 090	3,1%	1,55%	28 600
FRAIS DE GESTION CLUBS	17 925	2,1%	17 165	1,9%	4,43%	18 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	278 470	32,3%	261 836	28,8%	6,35%	250 000
AUTRES AMENDES	122 821	14,2%	108 416	11,9%	13,29%	87 900
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	9 300	1,1%	9 520	1,0%	-2,31%	5 000
RECLAMATIONS	11 925	1,4%	11 790	1,3%	1,15%	12 000
ASSIT JURIDIQUE/ANNUAIRE ELEC	14 825	1,7%	14 833	1,6%	-0,05%	15 000
PARTENARIAT ET MECENAT	66 200	7,7%	76 520	8,4%	-13,49%	100 000
SPONSORS COUPE LYON ET RHONE	30 000	3,5%	30 000	3,5%	0,00%	
FAR-FONDS D'AIDE A LA REPRISE					NC	
VENTE BALLON DLR	0	0,2%	796		-100,00%	
FORMATIONS ET STAGES	91 885	10,7%	133 616	14,7%	-31,23%	150 000
ARBITRES	47 184	5,5%	38 347	4,2%	23,04%	41 200
TABLETTES FMI	240	0,0%	1 770	0,2%	NC	0
COM. COUPE DE LYON ET DU RHONE	2 839	0,4%	3 986	0,5%	-10,00%	1 000
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	0	0,0%	38 305	4,2%	-100,00%	32 000
TOTAL	862 652	100%	910 323	100%	-5,24%	820 700

Comme je vous l'avais indiqué l'année dernière, le montant des déplacements bénévoles est en hausse à la suite de la modification du mode de calcul proposé par l'Administration Fiscale, c'est une écriture neutre sur le plan comptable que vous retrouverez dans les ressources pour le même montant.

Vous pourrez constater la progression des amendes disciplinaires pour + 6.35% et autres amendes pour +13.29%

Baisse du poste partenariat et mécénat à - 13.49% et surtout la baisse du poste formations et stages à -31.23%

Pour ce dernier poste, la modification des formations voulue par la FFF a entraîné un manque d'inscriptions devant le flou de ces nouvelles formules.

Le total des prestations étant en baisse de -5.24%.

LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
BEAUJOLAIS	9 795	16,8%	9 335	18,0%	NC	8 500
BREVENNE	11 060	19,0%	8 630	18,4%	NC	8 100
SAÔNE METROPLE	13 704	23,5%	9 887	19,1%	NC	8 300
LYON METROPOLE	10 960	18,8%	10 060	19,1%	NC	8 900
VALLEE DU RHÔNE	12 805	22,0%	11 025	25,5%	NC	10 700
TOTAL	58 324	100%	48 937	100%	NC	44 500

Comme chaque année nous pouvons constater le bon fonctionnement de nos Groupements en progression de 20%

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023- 2024
	2023- 2024	%	2022- 2023	%		
RETROCESSION LICENCES LAuRA Foot	168 214	24,3%	144 700	24,5%	16,25%	136 000
SUBVENTION VARIABLE LAuRA Foot	3 732	0,8%	4 986	0,8%	NC	0
SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION	24 308	6,8%	41 900	7,1%	-41,99%	34 000
SUBV.FFF/CONTRAT OBJECTIF	123 645	21,0%	124 995	21,1%	-1,08%	132 000
SUBV. FONCTIONNEMENT GENERAL	173 689	30,0%	175 898	29,7%	-1,26%	172 000
SUBV.AGENCE NATIONALE DU SPORT	32 000	5,9%	35 000	5,9%	-8,57%	30 000
DEPART. RHONE + METROPOLE LYON	47 600	10,7%	64 000	10,8%	-25,63%	50 000
SUBVENTION OLYMPIADES METROPOLE	10 000	1,7%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	583 188	101%	591 479	100%	-1,40%	554 000

La progression du nombre de licenciés entraînant automatiquement une augmentation de la rétrocession provenant de la ligue pour +16.25%

Baisse de l'ensemble des subventions, soit une baisse générale de -1.40% par rapport à l'exercice précédent.

LES ENGAGEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
CLUBS LIBRES	36 230	55,3%	36 346	56,8%	-0,32%	36 100
FEMININES	7 055	10,8%	4 275	6,7%	65,03%	4 300
FOOT ENTREPRISE	0	0,0%	550	0,9%	-100,00%	0
FOOT LOISIRS	9 740	14,9%	7 857	12,3%	23,97%	8 000
FUTSAL	9 620	14,7%	8 165	12,8%	NC	9 000
TOURNOIS	2 860	4,4%	1 960	3,1%	NC	1 200
PRODUITS DIVERS DE GESTION	0	8,0%	4 856	8,0%	NC	
TOTAL	65 505	100%	64 009	100%	2,34%	58 600

Baisse des engagements des clubs libre qui représentent 55.3% du total compensés par la progression des féminines, du foot loisirs et du futsal.

En progression de + 2.34%

LES REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
REPRISES DE PROVISIONS	28 544	73,9%	2 156	22,1%	NC	0
TRANSFERTS DE CHARGES	10 106	77,9%	7 611	77,9%	NC	5 000
PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	38 650	152%	9 767	100%	295,72%	5 000

Les reprises de provisions concernent des dépenses ou charges décidées au cours des exercices précédents et qui se sont débouclés au cours du derniers exercice en forte progression à la suite de nos investissements.

Les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements se sécurité sociale.

LE DETAIL DES CHARGES

LES FRAIS DE PERSONNEL

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
REMUNERATIONS BRUTES	525 291	65,0%	506 071	67,5%	3,80%	525 000
CONGES PAYES	4 100	0,5%	0	0,0%	NC	0
INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE	1 680	0,2%	0	0,0%	NC	0
INDEMNITES (LICEN.RETRAITE-CHOMAGE)	18 330	2,3%	0	0,0%	NC	0
AUTRES REMUNERATIONS	0	0,0%	0	0,0%	NC	13 000
CHARGES SOCIALES & FISCALES	256 639	31,8%	238 203	31,8%	7,74%	226 275
AUTRES COTISATIONS	1 851	1,0%	5 930	1,0%	-68,79%	27 990
INDEMNITE DE CHOMAGE PARTIEL	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	807 891	101%	750 204	100%	7,69%	792 265

En progression de 7.61%, en partie par le paiement des congés payés et des indemnités de départ à la retraite de Jean-Claude LEFRANC.

Hausse des rémunérations brutes de 3.80% qui entraîne automatiquement la hausse des charges sociales et fiscales

A noter une baisse des autres cotisations.

LES CONSOMMATIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
FOURNITURES NON STOCKEES (EDF, EAU)	17 333	74,4%	16 733	54,5%	3,59%	15 000
FOURNITURES STOCKEES	5 950	25,6%	13 942	45,5%	-57,32%	8 000
TABLETTES FMI	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	23 283	100%	30 675	100%	-24,10%	23 000

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF, EAU en progression de 3.59%

Les fournitures stockées sont principalement les fournitures de bureau en baisse de -57.32%

Les différentes actions mises en place dans les locaux du district portent leurs fruits accompagnés de la sensibilisation de l'ensemble du personnel et des bénévoles pour une bonne gestion des coûts.

LES GROUPEMENTS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
BEAUJOLAIS	1 756	18,1%	1 781	17,0%	-1,40%	2 000
BREVENNE	1 655	17,1%	3 322	31,6%	-50,18%	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 357	24,3%	1 704	16,2%	38,32%	2 000
LYON METROPOLE	1 634	16,9%	1 641	15,6%	-0,43%	2 000

VALLEE DU RHÔNE	1 284	13,2%	1 240	11,8%	3,55%	2 000
AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS	1 011	10,4%	817	7,8%	NC	2 000
TOTAL	9 697	100%	10 505	100%	-7,69%	12 000

Bonne gestion des charges de nos groupements en baisse de -7.69% et bien en deçà de notre prévisionnel

LES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
LOCATIONS DIVERSES	13 978	7,7%	17 367	9,9%	-19,51%	4 200
ENTRETIEN ET REPARATIONS	40 557	22,3%	27 497	15,7%	47,50%	12 000
MENAGE SIEGE	14 450	7,9%	12 000	6,8%	20,42%	14 000
RAMASSAGE NICOLIN	9 267	5,0%	7 821	5,0%	18,49%	6 000
MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	18 563	10,2%	5 526	3,2%	235,92%	5 000
PRIMES D'ASSURANCES	15 214	8,3%	13 769	7,9%	10,49%	15 000
HONORAIRES DIVERS	14 772	8,1%	12 139	6,9%	21,69%	12 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	36 370	20,0%	40 640	20,0%	-10,51%	33 000
HONORAIRES CONSEILS JURIDIQUES	1 500	8,0%	15 900	8,0%	-90,57%	3 500
AFFRANCHISSEMENTS	939	0,5%	6 472	3,7%	-85,49%	6 000
TELEPHONE	10 997	6,0%	11 532	6,6%	-4,64%	12 000
ALARME	3 219	1,8%	2 481	1,4%	29,75%	3 000
SERVICES BANCAIRES	2 403	1,3%	2 219	1,3%	8,29%	2 000
TOTAL	182 229	107%	175 363	100,0%	3,92%	127 700

Nous avons cherché à limiter la hausse de ces charges à +3.92%.

Comme vous pouvez le constater la progression de certains postes, Entretien, Ménage, ramassage déchets et maintenance informatique sont compensés par la baisse d'autres postes comme certains honoraires et affranchissements.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
DEPENSES DIVERSES	12 656	2,6%	8 192	1,5%	54,49%	8 000
CLUB DES 1000	13 040	0,5%	6 841	0,5%		4 000
SUBVENTIONS UNAF/APC/AEF/Honoraires	600	0,1%	600	0,1%	0,00%	1 800
COMMUNICATION PUBLICITE	3 054	2,1%	8 009	2,1%	NC	9 000
RECOMPENSES FANIONS	4 864	1,6%	4 803		0,00%	14 000
BA OPERATIONS PONCTUELLES	7 916	0,2%	240	0,2%	NC	0
DISPOSITIF ETOILES	-10 000	-2,0%	2 500	0,5%	NC	7 500
ANNUAIRE DU DISTRICT	0	0,0%	11 712	2,2%	-100,00%	0
DONS	600	0,1%	0	0,0%	NC	2 000
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	140 514	28,6%	135 333	25,0%	3,83%	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	4 980	1,0%	5 130	0,9%	-2,92%	6 000
FONDS D'AIDE AUX CLUBS	11 115	0,0%	3 985	0,0%	NC	0
REMB FRAIS CONVOC. / DELEGATIONS	0	0,0%	0	0,0%	NC	500
FRAIS DE MISSIONS	10 740	2,2%	8 802	1,6%	22,02%	8 500
FRAIS DE RECEPTIONS	29 281	6,0%	51 619	9,5%	-43,27%	30 000
DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	20 450	4,2%	19 157	3,5%	6,75%	15 000
AUTRES DEPLACEMENTS	13 557	0,0%	0	0,0%	NC	0

AG DE LIGUE	315	0,1%	465	0,1%	-32,26%	500
ANPDF / LFA / AE2F	9 424	1,9%	3 965	0,7%	137,68%	4 000
FRAIS DELEGATIONS	5 977	1,2%	3 405	0,6%	75,54%	5 000
FRAIS OBSERVATEURS ARBITRES	61	0,0%	319	0,1%	NC	500
COUPE DLR SENIORS/jeunes	77 031	9,2%	46 414	9,2%	NC	45 000
COMMISSIONS DIVERSES	16 438	3,3%	31 299	5,8%	-47,48%	25 000
COMMISSION DES ARBITRES	53 075	10,8%	47 776	8,8%	11,09%	54 000
COMMISSION TECHNIQUE	16 213	3,3%	15 778	2,9%	2,76%	23 000
FORMATIONS ET STAGE	25 196	23,0%	85 900	23,0%	NC	46 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	3 302	0,7%	9 223	1,7%	NC	0
SECTIONS SPORTIVES	14 937	3,0%	24 315	4,5%	-38,57%	15 000
LABELISATION / PAC / PEF	581	0,1%	435	0,1%	33,56%	2 000
ACTIONS USEP	1 500	0,3%	1 500	0,3%	NC	2 000
NOUVELLE PRATIQUE SPORTIVES	244	0,4%	140	0,4%	NC	2 000
COMMISSION MEDICALE	3 400	0,7%	3 382	0,6%	NC	6 000
TOTAL	491 061	105%	541 239	107%	-9,27%	416 300

Baisse des autres services extérieurs à -9.27%

Vous retrouverez l'écriture déplacement bénévoles que nous avons évoqués lors des prestations.

Baisse de frais de réception liés avec les fais de l'AG au Groupama Stadium de l'année précédente ainsi que d'autres manifestations à -43.27%

Disparition des annuaires

Fermeture d'une section sportive soit -38.57% et forte baisse des Formation et stages.

LES IMPOTS ET TAXES

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
TAXE FONCIERE	18 094	100,0%	16 307	100,0%	10,96%	17 000
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0	0,0%	0	0,0%	0,00%	0
TOTAL	18 094	100%	16 307	100%	10,96%	17 000

Progression de la taxe foncière à +10.96%

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
DOTATIONS AUX AMORT IMMO INCOR	16 725	16,4%	4 459	3,9%	275,08%	3 000
DOTATIONS AUX AMORT IMMO CORPO	84 323	87,0%	80 649	87,0%	NC	86 535
DOTATIONS AUX PROVISIONS	777	0,8%	28 159	24,9%	-97,24%	5 000
TOTAL	101 825	104%	113 267	116%	-10,10%	94 535

Dotations aux amortissements immobilisation incorporelle (frais d'établissement) en forte progression

Dotations aux amortissements immobilisation corporelle (aménagement, transport, ...) en moindre progression

Baisse des dotations aux provisions

LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT NET COMPTABLE

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2023-2024
	2023-2024	%	2022-2023	%		
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	1 608 319		1 628 180		-1,22%	1 482 800
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-1 634 081		-1 637 513		-0,21%	1 482 800
Résultat de fonctionnement	-25 762	1,6%	-9 333	-0,6%	176,03%	0
PRODUITS FINANCIERS	9 175		6 675		37,45%	0
Résultat courant	-16 587	1,0%	-2 658	-0,2%	524,04%	0
REPRISE SUBV. INVESTISSEMENTS	3 811		5 217		-26,95%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 467		32 463		NC	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-10 427		-15 226		-31,52%	
RESULTAT NET COMPTABLE	-19 736	1,2%	19 796	1,2%	-199,70%	0

Le résultat de fonctionnement présente un solde négatif – 25762€

Un produit financier en hausse de +37.45% à 9175€ soit un Résultat courant à -16587€

La reprise des subventions d'investissement concerne l'amortissement des subventions antérieurement obtenues.

Les produits et les charges exceptionnels réalisés sur des régularisations des exercices précédent.

Le Résultat Net Comptable présente une perte de -19736€

EN CONCLUSION

Comme vous l'avez constaté, cette année nous vous présentons un Résultat Net Comptable déficitaire, il nous faut relativiser cet exercice en solde négatif quand on compare à l'exercice précédent qui était lui créateur pour un montant presque similaire.

Les augmentations tarifaires que nous vous avons présenté lors de notre AG d'été sont malheureusement bien en adéquation à la réalité de l'évolution des coûts de nos divers fournisseurs. Notre recherche de maîtriser les coûts est toujours notre objectif, nous n'avons pas prévu de gros travaux dans notre district pour cette année si ce n'est de l'entretien courant des bâtiments.

En espérant avoir été précis et pas trop long dans notre intervention, nous vous remercions de votre écoute et nous vous souhaitons une bonne saison et une bonne Assemblée Générale.

Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

Total du bilan : 1 794 012 € Résultat : Déficit de 19 736 €

ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :
n d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;

- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020- 08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 60 000 € (Compte 158120)

Le District de Lyon et du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne. Elle a augmenté de 777 € en fonction de la hausse des licenciés mais plafonnée à 60 000 €.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

ACTIF

NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes. Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans Agencement : entre 5 et 10 ans

Constructions : 40 ans

	Valeur 01/07/2023	Acquisition 2023/2024	Cession/Rebut 2023/2024	Valeur 30/06/2024
Immo. Incorp.	33 461	7 296	0	40 757
Constructions	884 232	0	0	884 232
Matériels et equip.	169 934	0	0	169 934
Autres immo. Corpo.	476 640	52 856	3350	526 147
Immo. Financières	1 000	0	0	1 000
Total	1 565 267	60 152	3 350	1 622 070

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 101 048 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble. La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 49.431 € au 30/06/2024 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 121.219 €).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2023-2024, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 991 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 9 176 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 81 778 €. Il a été comptabilisé :

Une provision de 15 778 € (-3 956 €) a été constituée pour faire face aux engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 3.75 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.

Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.

Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 60 000 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées. L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 14.

Le poste **fonds associatif avec droit de reprise** a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté au compte report à nouveau.

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 777 €

- Provision pour l'aide 1 € par licence (FAC) : 777 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 28 544 €

- Dépréciation des clubs : 2 588 €
- Engagement retraite : 3 956 €
- Opération mini-buts : 22 000 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Fournis.fact.non parvenue : 38 609 €
- Fourni.avoir non parvenue : 0 €
- Congés payés dus : 37 904 €
- Personnel-autres charges à payer : 18 468 €
- Org.soc.autr.ch. à payer : 26 741 €
- État autres ch. à payer : 16 235 €
- Produits constatés d'avance : 145 €
- Credi.debit.div.char.à payer : 0 €
- Credi.debit.div.prod.à recevoir : 153 971 € (Subventions à recevoir)
- Charges constatées d'avance : 2 336 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont diminué de 1.22 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont diminué de 0.21 %. Ainsi le résultat de fonctionnement présente une perte de – 25 763 €.

Pour obtenir le résultat final de – 19 736 € (Déficit), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Composition du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants:

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Produit réalisé sur des régularisations des exercices antérieurs : 3 467 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 4 474 €
- Charge réalisée sur des régularisations des exercices antérieurs : 5 953 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 140 514 € sur l'exercice 2023/2024.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

Compte rendu du Commissaire aux Comptes, Roger NOVEL

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

Approbation des comptes annuels 2023/2024

Vote pour l'approbation des comptes : approuvé à l'unanimité

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat en report à nouveau.

Vote : approuvé à l'unanimité

Approbation d'un co-commissaire aux comptes

En préparation du remplacement de Monsieur Roger NOVEL qui devrait partir à la retraite à court terme et permettre une continuité de service, nous vous proposons de nommer la société IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera que les comptes de l'exercice clos au 30/06/2030 où nous statuerons sur la nomination du Commissaire aux comptes.

Vote : approuvé à l'unanimité

Rappel pour l'élection du Président de la FFF

Vote en ligne du mardi 10 décembre 10 h au mercredi 11 décembre 18 h

Deux listes candidates :

- Liste menée par Phillipe DIALLO
- Liste menée par Pierre SAMSONOFF

Seul le Président du Club vote

Comment voter :

Lundi 9 décembre : réception d'un mail sur l'adresse mail personnelle du Président avec un lien pour accéder à l'espace de vote en ligne et réception d'un SMS avec un code

Du mardi 10 décembre 10 h au mercredi 11 décembre 18 h :

- Aller sur l'espace de vote en ligne (via le lien reçu par mail le 09/12/24)
- Aller dans le menu émargement puis renseigner le code reçu par SMS le 09/12/24 et valider l'émargement
- Après avoir émargé, deux votes distincts :
 - voter pour l'une des deux listes candidates : sélectionner la liste de son choix puis saisir le code reçu par SMS le 09/12/24 et valider
 - Voter pour ou contre le candidat au poste de représentant des médecins puis saisir le code reçu par SMS le 09/12/24 et valider

Coup de projecteur sur un Dirigeant de Club

Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Georges KAZARIAN pour toutes ces années passées à l'UGA DECINES.



Texte écrit par le Président de l'UGA DECINES et lu par Bernard COURRIER.

« Georges KAZARIAN est né le 5 août 1933 à LYON, à l'hôpital de la Charité, de parents orphelins arméniens survivants du Génocide de 1915 dans l'Empire Ottoman.

L'école de tissage de la Croix Rousse, école de soierie lyonnais, lui permettait de terminer comme, ce qui sera reconnu plus tard, Ingénieur textile.

A l'issue de ses études et 3 semaines passées en usine textile, il a décidé qu'il serait commercial textile. D'abord pour des entreprises sur LYON et en Alsace, il aura sillonné les $\frac{3}{4}$ de la France en qualité de représentant commercial indépendant, pendant 40 ans.

Georges KAZARIAN s'est marié en 1955, à l'âge de 28 ans : un coup de foudre réciproque pour Andrée MALESCOUR, mais surtout une bonne dose de persuasion. Elle ne voulait pas se marier car elle avait la charge de sa maman amputée des deux membres inférieurs. Georges lui expliqua que chez les Arméniens aussi, on ne laisse pas ses parents : elle serait donc accueillie avec le nouveau couple.

De ce mariage naissait deux filles, Isabelle et Agnès.

Et c'est dans les années 70 qu'il a rejoint le Club de l'UNION GENERALE ARMENIENNE de LYON DECINES, lui aussi créé en novembre 1918, au sortir de la Grande Guerre, comme ses parents, par des orphelins arméniens survivants du Génocide.

Son arrivée comme simple Dirigeant, il y a plus de 50 ans, était le fruit d'un chantage d'un de ses clients à qu'il vendait du tissu : Monsieur Krikor ASLANIAN. Ce dernier, Président de l'UGA, accompagné de son acolyte, Jean NALLET lui tint ce discours : « Georges, je ne t'achète plus de tissus si tu n'intègres pas le Club de l'UGA LYON DECINES ».

Il avait déjà repéré l'importance d'un Dirigeant comme Georges KAZARIAN : il avait une voiture, un outil stratégique, car très peu de bénévoles utilisaient leur véhicule pour transporter les joueurs lors des déplacements.

Les belles années : la 4^{ème} Division pour l'équipe Seniors 1, les 32^{èmes} de finales, le public, les tribunes, la buvette...

Ensuite, son exemplarité au service du bien commun, lui permettent de rejoindre le Trésorier de l'époque, feu Harout OHANNESSIAN (et frère de notre 2^{ème} Vice-président actuel Patrick OHANNESSIAN) en qualité de Trésorier-adjoint. A la mort de ce dernier, il est devenu le Trésorier de l'association.

En 1990 il est nommé « Délégué du Club UGA DECINES » auprès de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, membre de la Commission de l'éthique présidée par Bernard BARBET. Il s'agit pour le Club, come vous l'avez compris, d'un poste à vie.

Dans la foulée, il a pris un soin spécifique à doter l'UGA de nombreux Arbitres mixtes et transgénérationnels.

Passionné de sport en général, et de Football en particulier, membre actif de l'UGA, c'est inlassablement qu'il continuera à mettre à profit ses talents de commercial afin de rallier le plus grand nombre de partenaires à son catalogue annuel. Un apport financier qui compte. Même à la retraite professionnelle, il reste toujours le bienfaiteur qui investit de son argent en plus de son temps.

Les périodes sportives et financières fastes, il les a connues des années 70 à 2000. Puis c'est la transmission du glorieux héritage à l'ancien international, champion du Monde et d'Europe, Youri DJORKAEFF. Cette lumière qui devait éclairer et illuminer le Club pour les décennies à venir, n'a eu comme effet que de l'éblouir jusqu'à l'aveugler et l'anesthésier. Le réveil et la prise de conscience des bénévoles Dirigeants furent douloureux en découvrant les multiples traumatismes de 16 années de règne d'une famille et d'un système profitant des acquis des anciens.

C'est ainsi qu'en fin de saison 2014/2015, les bénévoles et Dirigeants indéfectibles avec l'âme du Club en tête, Georges KAZARIAN, ont travaillé à trouver une solution face au risque de disparition, pure et simple, de ce fanion sportif et historique de DECINES, de l'agglomération lyonnaise et de la Région.

Et c'est désormais depuis 10 saisons qu'il accompagne le nouvel exécutif en qualité de 1^{er} Vice-président. Il participe au plan d'assainissement du Président Henri « Raffi » KRİKORIAN et de ses équipes tant financier, que sportif et moral de ce Club qui reste encore fragile.

Depuis plus de 50 ans licencié à l'UGA LYON DECINES avec ses ami(e)s des instances du sport Ligue Auvergne Rhône Alpes et District de Lyon et du Rhône, Georges KAZARIAN voit son association, déjà centenaire depuis 6 ans, se développer et essayer de réussir l'union harmonieuse d'une identité forte et d'un esprit innovant. »

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre une plaquette offerte par le District devant une belle ovation de l'Assemblée.

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Médailles d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Delphine CHAPUIS, Sofiane GAZZAH et Rabah MEZRAG de OLYMPIQUE LYON SUD
- Fanion de l'OLYMPIQUE LYONNAIS à Jérôme GUICHARD
- Plaquettes anniversaire à ST ALBAN DE ROCHE 75 ans, FC TERNAY 60 ans, SPORTING LYON CONFLUENCE 50 ans et LA GROSNE OUROUX 50 ans

Présentation de la nouvelle plateforme internet

Zachary BRITHMER fait un rappel de cette nouvelle plateforme, qui se nomme « Clic ton District », mise en place pour simplifier les recherches, pour permettre aux Clubs de trouver très rapidement toutes les informations dont ils ont besoin et vient en complément du site internet du District.



Clic ton District
Tout le District en quelques clics

POULES U11 LYON METROPOLE

POULES U11 LYON METROPOLE

FOOT D'ANIMATION

CONTACTS RÉFÉRENTS

Jean François BLANCHARD
Président Groupement Lyon Métropole
06 80 77 93 43

Alexandre BERNARD
Educateur sportif
06 88 02 05 58
abernard@lyon-metropole.fr

Clic ton District
Tout le District en quelques clics

Journées de l'Arbitrage

- BAREME ARBITRES
- REGLEMENTATION DU CARTON BLANC
- RAPPORT D'ARBITRE DISCIPLINAIRE
- VOS CONTACTS
- LICENCE ARBITRE
- AGENDA PREVISIONNEL
- REGLEMENTATION DU CARTON BLANC
- FEUILLE DE MATCH
- FFF POSTER LOIS DU JEU
- LIVRET ARBITRAGE (U7 à U13)

CONTACTS RÉFÉRENTS

Wassim VALLET
Coordinateur Technique Départementale

Laurent DUBAUD
Président - Commission de Football

COORDONNÉES ARBITRES

Clic ton District
Tout le District en quelques clics

RE TOUR

IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER AU CONTENU.

Identifiant ou adresse e-mail

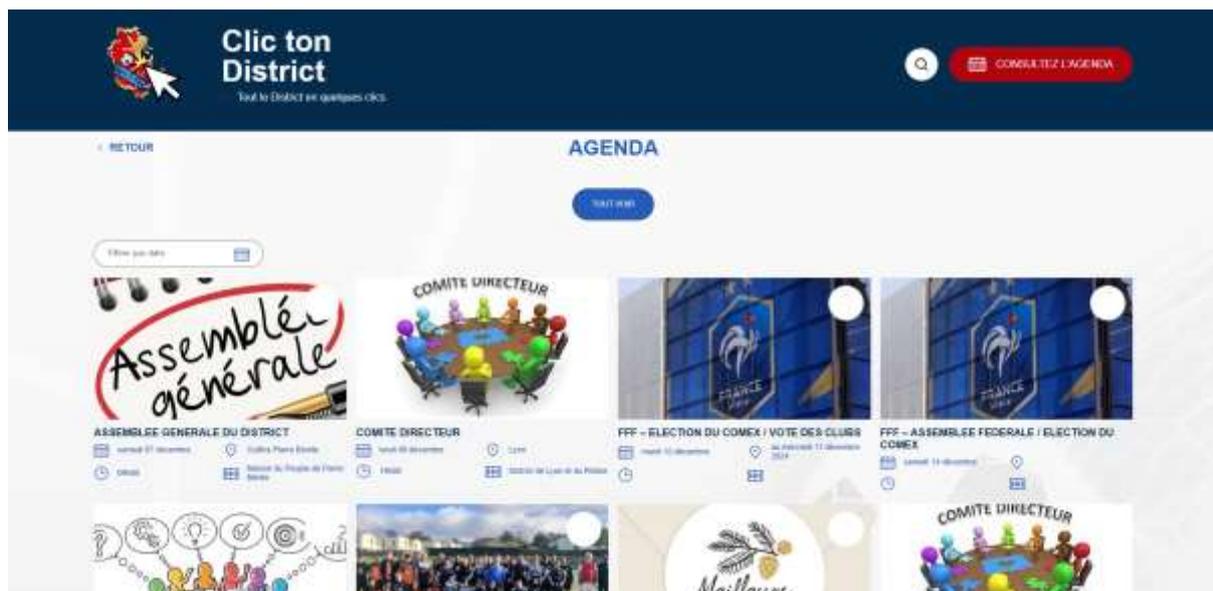
Mot de passe

SE CONNECTER

Vous avez oublié(e) votre mot de passe, contactez nous.

VOUS NE TROUVEZ PAS VOTRE RÉPONSE ?

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE DISTRICT



Informations diverses - Opérations en cours : licences Dirigeants

Le District de Lyon et du Rhône avait décidé de reconduire en octobre dernier une opération visant les licences dirigeants mais uniquement sur les Licences Volontaires, du 28 octobre au 30 novembre 2024. Cette saison, le règlement a été le suivant :

En fonction des différentes catégories, tous les clubs atteignant l'objectif annoncé obtiendront 100€*. Au 15 novembre un point intermédiaire sera effectué et tous les clubs classés en première position de chaque catégorie se verront remettre un cadeau bonus.

- Catégorie 1 : Clubs qui comptabilisent au total moins de 100 licences
Tous les clubs atteignant un minimum de 5 licences volontaires seront récompensés
- Catégorie 2 : Clubs qui comptabilisent au total entre 101 à 250 licences
Tous les clubs atteignant un minimum de 10 licences volontaires seront récompensés
- Catégorie 3 : Clubs qui comptabilisent au total entre 251 à 500 licences
Tous les clubs atteignant un minimum de 12 licences volontaires seront récompensés
- Catégorie 4 : Clubs qui comptabilisent au total plus de 500 licences
Tous les clubs atteignant un minimum de 15 licences volontaires seront récompensés

Zachary BRITHMER fait un point sur les classements au 7 décembre 2024.

OPERATION LICENCES VOLONTAIRES 2024 - Catégorie 1

TOT. LIC	CATEGORIE	AFFILIATION	CLUBS	DIRIGEANTS	VOLONTAIRES	TOT. D + V	% D + V
91	1	551702	AM F VETERANS COLOMBIER SAUGNIEU	11	24	35	38,46%
46	1	552969	CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON	10	7	17	36,96%
90	1	526343	VALSONE ASVS	18	3	21	23,33%
88	1	524126	FC SOURCIEUX	12	3	15	17,05%
70	1	564297	PASSION FOOTBALL CLUB ANSE	6	3	9	12,86%
86	1	548271	CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY	19	1	20	23,26%
25	1	564190	VAULX UNITED	3	1	4	16,00%
68	1	581484	LATINO A FC DE LYON	7	1	8	11,76%
33	1	553445	FUTSALL ASSOCIATION VILLEURBANNE	14	0	14	42,42%
36	1	560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE	14	0	14	38,89%
12	1	590456	LYON 6 FUTSAL	4	0	4	33,33%
6	1	552909	AJ D'IRIGNY VENIERES	2	0	2	33,33%
32	1	528570	AS LES SAUVAGES	10	0	10	31,25%
43	1	552531	US DE FOOTBALL DE TARARE	12	0	12	27,91%
22	1	560150	AC MEYZIEU	6	0	6	27,27%
52	1	521545	AS AM CLOCHERLE VAUX BEAUJOLAIS	14	0	14	26,92%
54	1	513175	A BESSEY C	13	0	13	24,07%
34	1	563893	AC PERRE - BENITE OULLINS	8	0	8	23,53%
65	1	527623	AM 5 LA GROSNE OUROUX	15	0	15	23,08%
48	1	552543	ACS MAYOTTE DU RHONE	11	0	11	22,92%
36	1	590655	NOUVELLE GENERATION	8	0	8	22,22%
28	1	523201	EV 5 DE GREY	6	0	6	21,43%
44	1	535231	ASJ PORTUGAIS ST SPIEST	9	0	9	20,45%
20	1	552343	FUTSAL CLUB MORNANT	4	0	4	20,00%
41	1	560528	MONTS DU LYONNAIS FOOT	8	0	8	19,51%
31	1	582446	SAINT GENIS LAVAL FUTSAL CLUB	6	0	6	19,35%
59	1	564298	LYON 8 FUTSAL	11	0	11	18,64%

OPERATION LICENCES VOLONTAIRES 2024 - Catégorie 2

TOT. LIC	CATEGORIE	AFFILIATION	CLUBS	DIRIGEANTS	VOLONTAIRES	TOT. D + V	% D + V
237	2	548782	OS POUILLY POMMIERS	36	28	64	27,00%
247	2	516106	AM 5 ST FORGEUX	45	19	64	25,91%
148	2	530367	CS VAULXOIS	15	18	33	22,30%
208	2	500319	FC TARARE	26	16	42	20,19%
238	2	790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968	25	15	40	16,81%
240	2	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES	27	14	41	17,88%
186	2	512067	AS BRIGNAIS	11	11	22	11,83%
201	2	550461	LYON MOULIN A VENT	8	9	17	8,46%
166	2	514865	US VAL D'AMBY HIERES S/AMBY	21	8	29	17,47%
143	2	504801	FC BULLY	13	6	19	13,29%
165	2	519027	AS SOUCIEU EN JARREST	9	5	14	8,48%
187	2	524120	FC LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	33	4	37	19,79%
183	2	582303	UNION SPORTIVE DES MONTS	29	4	33	18,03%
140	2	560530	FOOTBALL CLUB MEYS GREZIEU	22	3	25	17,86%
217	2	523647	EL 5 DE GLEIZE	30	3	33	15,21%
187	2	549420	FC GRIGNY	24	3	27	14,44%
213	2	500081	AS UNIV LYON	26	3	29	13,62%
250	2	560187	FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS	44	2	46	18,40%
237	2	538572	US CHEMINOTS LYON VAIZE	34	2	36	15,19%
199	2	531455	ENT 5 FRONTONAS CHAMAGNIEU	28	2	30	15,08%
211	2	514594	US MONTANAY	15	2	17	8,06%
153	2	549463	RHONE SUD FC	27	1	28	18,30%
141	2	528944	AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	23	1	24	17,02%
189	2	504408	AS RHODANIENNE	27	1	28	14,81%
233	2	504445	CS VERPILLIERE	33	1	34	14,59%
217	2	536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	30	1	31	14,29%
173	2	514696	JS IRIGNY	13	1	14	8,09%

OPERATION LICENCES VOLONTAIRES 2024 - Catégorie 3

TOT. LIC	CATEGORIE	AFFILIATION	CLUBS	DIRIGEANTS	VOLONTAIRES	TOT. D + V	% D + V
490	3	541895	FC PONTCHARRA ST LOUP	63	38	101	20,61%
321	3	554474	CHAZAY FC	32	33	65	20,25%
309	3	504674	AS DE LIMAS	37	32	69	22,33%
336	3	551625	FC MONT BROUILLY	36	19	55	16,37%
482	3	504446	ET S LIERGOISE	64	16	80	16,60%
350	3	516533	C LYON OUEST SC	23	14	37	10,57%
356	3	527399	AS MANISSIEUX ST PRIEST	39	13	52	14,61%
412	3	526814	SPORTING LYON CONFLUENCE	31	12	43	10,44%
436	3	528363	SPORTING NORD ISERE	45	11	56	12,84%
475	3	504733	CS REYRIEUX VAL DE SAONE	68	10	78	16,42%
420	3	504671	U GLE ARMENIENNE LYON DECINES	39	10	49	11,67%
282	3	541812	AV S DE GENAY	43	8	51	18,09%
420	3	582775	FC RENEIS VALXONNE	61	8	69	16,43%
415	3	582136	AS DE PUSIGNAN	30	8	38	9,16%
482	3	551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS	76	7	83	17,22%
369	3	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	41	7	48	13,01%
366	3	580613	CS MEGINAND	38	7	45	12,30%
478	3	590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON	36	7	43	9,00%
295	3	504621	A MINEURS ST PIERRE LA PALUD	46	6	52	17,63%
405	3	552157	FC DU PAYS DE L'ARBRESLE	55	6	61	15,06%
378	3	552301	GOAL FUTSAL CLUB	31	6	37	9,79%
338	3	500361	C OM ST FONS	27	6	33	9,76%
331	3	582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	47	5	52	15,71%
426	3	529291	US VAULX EN VELIN	37	5	42	9,86%
261	3	525335	AM S TOUSSIEU	37	4	41	15,71%
369	3	553248	AS BRON GRAND LYON	37	4	41	11,11%
444	3	504275	CS NEUVILLOIS	43	4	47	10,50%

OPERATION LICENCES VOLONTAIRES 2024 - Catégorie 4

TOT. LIC	CATEGORIE	AFFILIATION	CLUBS	DIRIGEANTS	VOLONTAIRES	TOT. D + V	% D + V
627	4	564461	SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS	61	46	107	17,07%
674	4	504256	FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	94	42	136	20,18%
782	4	564873	SAONE FRANC LYONNAIS	85	41	126	16,11%
510	4	553777	US VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS	44	19	63	12,35%
629	4	520066	LYON - LA DUCHERE	52	16	68	10,81%
1366	4	505605	FC LYON FOOTBALL	79	15	94	6,88%
554	4	546317	FC CHAPONNAY MARENNES	53	14	67	12,09%
504	4	563791	HAUTS LYONNAIS	66	10	76	15,08%
802	4	533109	FC GERLAND LYON	87	10	97	12,09%
1495	4	523565	EVER DE LYON	137	10	147	9,83%
555	4	582234	ASSOCIATION CHANDIEU - HEYRIEUX	82	7	89	16,04%
532	4	581381	FC COLOMBIER - SATOLAS	66	7	73	13,72%
671	4	581322	FC SUD OUEST 69	56	6	62	9,24%
600	4	523960	ET S TRINITE LYON	43	5	48	8,00%
517	4	522883	MURDOISE F ST BONNET DE MURE	35	5	40	7,74%
857	4	550008	CHASSIEU DECINES FC	113	3	116	13,54%
571	4	504730	AS CRAPONNE	66	3	69	12,08%
511	4	544460	CALUIRE SP C	51	3	54	10,57%
1060	4	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE	98	3	101	9,53%
1017	4	582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	88	3	91	8,95%
730	4	526565	DOMTAC FC	41	3	44	6,03%
1077	4	523483	AS DE MONTCHAT LYON	92	2	94	8,73%
659	4	523654	FC STE FOY LES LYON	54	2	56	8,50%
708	4	520061	OLYMPIQUE LYON SUD	43	2	45	6,36%
685	4	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	169	1	170	24,82%
599	4	504692	AS ST PRIEST	72	1	73	12,19%
799	4	549484	US MILLERY VOURLES	89	1	90	11,26%

Pour le moment les Clubs en vert sont tous récompensés. Les Clubs suivants peuvent être dans le classement avec seulement quelques licences supplémentaires.

Le Président Arsène MEYER décide de prolonger l'opération jusqu'au 20 décembre afin que plus de

Clubs soient récompensés. Il rappelle également que la licence Volontaire est un vrai signe de reconnaissance pour les bénévoles qui œuvrent au sein des Clubs. 30 % de ses personnes deviennent ensuite Dirigeants dans leur Club.

Informations diverses - Opérations en cours : licences Féminines

Le Président Arsène MEYER rappelle également aux Clubs qu'une opération sur les licences Féminines est en cours et permet à toutes les nouvelles licenciées de gagner un sac à dos Nike.

Informations diverses – Textes votés en AG FFF ou AG de Ligue

Le Président Arsène MEYER donne quelques explications sur des textes votés ou en cours de vote à l'AG de la Fédération.

Le premier concerne les indemnités de préformation. Les Clubs appellent souvent pour dire qu'ils ne reçoivent pas leurs indemnités. A partir de maintenant les Clubs pro seront ponctionnés directement du montant dû et ce montant sera reversé sur les comptes des Clubs amateurs concernés.

Le FC LYON accompagné de plusieurs Clubs ont déposé un vœu concernant le montant de ses indemnités et le fait de prendre en compte également les Féminines. Ce vœu a été validé en Ligue, il faut maintenant qu'il soit traité en Fédération.

Un autre vœu a été déposé par MONT BROUILLY lors de notre AG d'été. Ce vœu n'avait pas été étudié dans notre District car il était également discuté à l'AG du District de l'Ain où il a été approuvé. Ce vœu permettrait à un Groupement joué dans deux Districts différents. Personnellement je suis contre ce vœu, ceci dit il a été adopté en Ligue donc il suit son cours à la Fédération. Il sera présenté à l'Assemblée Fédérale de juin prochain.

Création d'une Coupe Gambardella pour les Féminines avec le même règlement que les garçons. Ce vœu sera probablement adopté lors de l'AG Fédérale et sera mis en place dès la saison prochaine. La Fédération cherche actuellement un nom pour cette Coupe.

Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play

Tirage au sort : A – H – D – C – I – B – G – E – F

Fermeture de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football

Bernard COURRIER présente un toilettage des textes afin d'harmoniser nos textes.

TITRE I - FORME - ORIGINE - DURÉE - SIÈGE SOCIAL – TERRITOIRE - EXERCICE SOCIAL

...

ARTICLE 6 - TERRITOIRE

...

Il est également ici précisé ~~qu'à la date d'approbation de cet article 6 modifié (juin 2019)~~ les Clubs situés en-dehors de ce territoire mais historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District de Lyon et du Rhône de Football sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire de leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social. Ceci ne

concerne pas les nouveaux Clubs créés qui ont l'obligation de s'affilier au District géographiquement compétent sur leur territoire.

...

TITRE II - OBJET ET MEMBRES DU DISTRICT

...

ARTICLE 8 - OBJET

...

Le District, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République française. Le District applique les dispositions de l'article 1.1 des Statuts de la FFF sur le ~~Territoire et s'interdit en conséquence toute discussion d'ordre politique, religieux, idéologique ou syndical.~~, notamment en matière politique, idéologique, religieuse ou syndicale.

...

ARTICLE 9 - MEMBRES DU DISTRICT

...

3. Toute personne assujettie à l'obligation de cotisation doit verser le montant de celle-ci avant le 31 décembre de la saison en cours (ou à toute autre échéance décidée par le Comité Directeur du District). ~~Les cotisations des clubs sont exigibles à partir du 1er juillet de chaque année et en tout état de cause avant le début de la saison sportive.~~

...

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

...

3. REPRÉSENTANTS DES CLUBS

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, ~~âgée de 18 ans~~ **âgée d'au moins 18 (dix-huit) ans ou d'au moins 16 (seize) ans dans le cas d'une minorité émancipée au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir** signé par ledit Président.

...

5.6. Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue

...

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après ~~(sauf pour la limite d'âge supérieure).~~

...

ARTICLE 13 - COMITÉ DIRECTEUR

1. COMPOSITION

Le Comité Directeur est composé de ~~vingt-cinq (25)~~ **28** (vingt-huit) membres dont :
23 (vingt-trois) membres élus par un scrutin de liste bloquée comprenant au moins :

un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),

un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),

un médecin **qui devra être en mesure de présenter son numéro ADELI ou RPPS valide, sans que cette donnée ne subisse de traitement au sens du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018,**

5 (cinq) Présidents de groupements, élus individuellement par les clubs appartenant au groupement concerné, ces 5 membres seront élus au moins 3 (trois) mois avant l'AG du District (voir paragraphe article 13 paragraphe 2.2 d).

...

2.2. Conditions particulières d'éligibilité

...

Les Présidents de Groupement

Les 5 Présidents de Groupement seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le Groupement qu'ils représenteront. Cette élection devra être organisée entre 6 (six) mois et 3 (trois) mois avant l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du **DLR District**. Si aucun des candidats en lice n'obtient 50 % le jour de l'assemblée générale de Groupement, il sera procédé le même jour à un second tour avec les deux candidats ayant le plus de voix au premier tour, ce pour désigner le Président du Groupement. Cette élection sera organisée par le District qui convoquera en assemblée générale de Groupement, au plus tard un mois avant la date de l'Election du Président de Groupement. La liste des clubs par Groupement devra être adoptée en Assemblée Générale de District, dans l'année qui précède l'élection. **C'est la commission Electorale qui aura la charge de la surveillance et du bon déroulement de cette Election.**

~~Les candidats devront adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, leur lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'AG de Groupement.~~

IMPORTANT

Les Mandats des Présidents de Groupement, et les membres du Comité Directeur élus par liste débiteront 15 (quinze) jours après l'élection de l'AG du District.

...

ARTICLE 16 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de 5 (cinq) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus :

L'élection des Présidents de Groupement (membres de droit du Comité Directeur du DLR). L'élection des membres du Comité Directeur par liste.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires.
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.;
- **surveiller et assurer le bon déroulement de l'élection des président(e)s de groupements, élection pour laquelle chaque candidat doit adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, sa lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'assemblée générale de Groupement.**

Vote de l'AG pour la modification des Statuts : approuvé à l'unanimité

Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Examen des vœux

Vœu n°1 - Présenté par la Commission Compétitions

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24

A ce jour, lorsqu'une équipe U16 R2 de Ligue est rétrogradée, elle intègre la saison suivante le championnat U17 D1 de notre District.

Un vœu a été voté en AG de Ligue au mois de juin 2024 permettant à un club U16 R2 de Ligue de remplacer cette équipe si elle devait descendre, par une équipe évoluant déjà en U15 de Ligue. Dans ce cas de figure, nous perdrons une montée de U15 D1 vers U16 R2 ce qui ne nous semble pas être l'idéal.

Nous proposons donc la solution suivante :

A ce jour, une équipe U16 R2 qui descend intègre le championnat U17 D1. Ce qui est, certes logique mais cela ne solutionne pas la possibilité d'un club de retrouver le championnat U16 R2 rapidement.

La solution consiste donc à proposer à un club qui voit son équipe U16 R2 rétrogradée de choisir entre une descente en U17 D1 comme c'est le cas à ce jour, ou une descente en U15 D1 ce qui lui permettra ainsi de jouer la montée la saison suivante.

Cette possibilité sera offerte uniquement à un club qui possède déjà une équipe en U15 de Ligue et qui se maintient à ce niveau et sera limitée à un maximum de 2 clubs.

Dans ce cas, l'équipe U16 R2 qui descend en U15 D1 deviendra l'équipe 2 de ce club.

La conséquence sera que le club qui monte de U15 D1 vers U16 R2 n'aura plus la possibilité de garder sa place en U15 D1.

Dans le cas où un club ne possède pas d'équipe U15 en Ligue la saison suivante, il ne pourra pas prétendre à bénéficier de cette disposition.

Le Président Arsène MEYER tient à apporter quelques précisions : « Nous avons un championnat 15, 17 et 20, et la Ligue 16 et 18 ce qui permet de travailler en génération d'âge. Mais il n'y avait qu'un défaut dans ce système, le Club qui descendait de U16 R2 et reversé dans le championnat U17 D1. Vous connaissez toute la difficulté pour revenir en U16 R2. Il y a eu un vœu présenté par la Drôme Ardèche mais qui nous ne convenait pas à 100 %. On a préféré faire une adaptation un peu particulière pour notre District mais ça n'est que du bon sens. »

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°1 : approuvé à la majorité moins 3 abstentions – Application immédiate

Vœu n°2 - Présenté par la Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24

Bernard COURRIER précise qu'il s'agit simplement d'un vœu de simplification et d'explication pour qu'il n'y ait plus de litiges tout comme le vœu n°3 présenté également par la Commission des Règlements.

Article 16.4 des Règlements Sportifs du DLR - Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles organisées par le District de Lyon et du Rhône effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.

Les rencontres de compétitions nationales ou celles organisées par la Ligue ne peuvent servir à purger une suspension de district.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°2 : approuvé à la majorité moins 3 abstentions – Application immédiate

Vœu n°3 - Présenté par la Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du CD du 18/11/24

Article 10.2 des Règlements Sportifs du DLR - Participation des joueurs en équipe inférieure

Il est précisé que dans les dernières divisions de chaque catégorie un même club peut avoir plusieurs équipes engagées.

Dans ce cas, les joueurs peuvent évoluer librement dans toutes les équipes du club de ce dernier niveau ; il n'est donc pas tenu compte du nombre de matchs effectués dans l'une ou l'autre de ces équipes ni du cas où l'une de ces équipes ne joue pas.

...

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°3 : approuvé à la majorité moins 1 contre – Application immédiate

Vœu n°4 - VENISSIEUX FC

Avis défavorable du Bureau du CD du 18/11/24

Application de l'Article 1 des Statuts de la FFF

Actuellement, le DLR considère qu'il n'est pas possible de porter des collants lors d'une compétition officielle en se basant sur la loi 4 du jeu.

Cette loi interdit à un joueur de porter un équipement dangereux à l'occasion d'un match de football et pose comme exemple le port de bijoux (colliers, bagues, bracelets...).

Cette loi 4 précise également les équipements obligatoires des joueurs de football : maillots, shorts, chaussettes, protège-tibias et chaussures.

L'article précise également que les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtement.

Enfin, la loi 4 précise que d'autres équipements peuvent être autorisés pour les joueurs :

" Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les lunettes de sport."

La propriété première du collant est de protéger du froid et sa matière textile est comparable à celle des équipements autorisés.

Nous nous interrogeons sur l'interdiction qui est faite aux pratiquants de se protéger du froid par le port d'un collant au seul motif de sa dangerosité puisqu'il est fait référence à la loi 4 et ses interdictions, alors que cette même loi, (attentive au bien-être du pratiquant) précise clairement que "les genouillères et les coudières en matériaux souples sont autorisées".

Nous proposons donc d'autoriser les joueurs qui le souhaitent à porter des collants lors des compétitions officielles autour de la période hivernale (de Novembre jusqu'à Mars), ou par grand froid.

Il conviendra peut-être d'adapter la couleur des collants avec la couleur des shorts ou des chaussettes de la même manière que les sous-maillots.

Le Président Arsène MEYER répond avec la photo ci-dessous et quelques explications :



« Michel PLATINI joue avec short chaussettes en plein hiver. On va donner quand même quelques précisions. Jusqu'à aujourd'hui la règle n'a pas changé c'est le respect des équipements. La tenue officielle c'est celle que l'on voit sur la photo. L'équipement de base c'est ça. Après s'il fait très froid et que l'Arbitre autorise à jouer avec des collants et bien il n'y a pas de sujet. Et cela est déjà arrivé. Mais ça reste à la discrétion unique de l'Arbitre. Les consignes sont de ne pas tomber dans la facilité mais d'accepter que cette mesure puisse se faire ici ou là lorsqu'il y a un terrain qui est éventuellement dangereux ou qu'il y a un quelconque problème. Je me souviens d'un match METZ // STRASBOURG que j'avais fait à la frontière avec -10 degrés. Jean Noël HUCK jouait même avec un maillot manches courtes. J'étais frigorifié moi-même rien qu'en le regardant. Les temps changent.

Nous on ne cèdera pas là-dessus, que les choses soient claires. Par contre, on a pris une disposition qui a peut-être échappé à un certain nombre d'entre vous. Le Football d'Animation U13 compris ont le droit entre le 1^{er} novembre et fin février de mettre des protections contre le froid, ce n'est que du bon sens. Cette décision a été envoyée à tous les Clubs. Mais sur le Football à 11 on ne dérogera pas à la règle et la règle est celle-ci.

Remarque du Président de VENISSIEUX FC : comment ça se fait que l'on voit des joueurs pros avec des collants ou même des Arbitres. Le Président Arsène MEYER lui répond que des Arbitres sont en cours de sanctions qui n'ont pas respectés la règle qui est la même que les joueurs. Cela a été dit lors de l'AG des Arbitres. Nous sommes très attentifs à ce sujet, nous ne dérogerons pas. Donc si vous voyez un Arbitre avec des collants, faites nous le savoir, il y aura sanction obligatoire. Par contre pour les pros, on a fait remonter l'info à Philippe DIALLO, comme vous le savez avec les pros rien n'est simple. Un joueur pro dès qu'il dit à un Arbitre que c'est un sale con il prend un match. Le même joueur dans le District ou dans la Ligue va en prendre 7. D'ailleurs les pros se gardent bien de faire appel en Fédération, les sanctions prises par la Commission de Discipline de la LFP sont bien plus faibles qu'en Fédération.

Intervention de Yannis LEMCHEMA pour VENISSIEUX FC : vous essayez de répondre à un vœu par une photo. La réponse ne me convient pas. Vous avez dit que le bon sens fait que vous avez autorisé le port du collant pour le Football d'Animation. Quelle est la différence entre un joueur U15 et un joueur U13 ?

Le Président Arsène MEYER répond : quelle est la différence entre un joueur Vétérans et un Seniors ? Quelle est la différence entre un Seniors et un U20 ? Quelle est la différence entre un U20 et un U18 ? On ne va pas s'en sortir. A un moment donné il faut que l'on mette une limite. Traditionnellement dans le Football Français, depuis des années lumières, le Football d'Animation s'arrête aux U13. Ce n'est donc pas à un U15. Nous avons dit que l'application plus souple de la règle se fera jusqu'aux U13. D'ailleurs des collègues d'autres Districts ont repris notre décision sur le Football d'Animation. Notre décision était tintée de bon sens.

Yannis LEMCHEMA : je ne remets pas en doute le bon sens de cette décision et je propose justement d'augmenter ce bon sens aux catégories juste supérieures c'est-à-dire la catégorie U15. Comme nous allons pouvoir justifier auprès des parents U15 que les U15 n'ont pas le droit de porter de collant alors qu'un U13 oui. De plus, j'ai bien décortiqué la loi 4, aucune interdiction du collant n'a été faite.

Arsène MEYER : nous ne changerons pas notre décision. Je vous rappelle que le sport le plus embêté actuellement est le basket. Pourquoi ? Parce que le basket a autorisé pendant des années les sous-collants et autres et que maintenant, la Fédération de basket a pris un avertissement musclé par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Sports à cause de ça. C'est l'état français qui décide point final. Et je tiens ça par mon collègue de la Ligue de basket qui m'a fait part de cette intervention. L'Equipe a d'ailleurs fait un reportage sur des Clubs parisiens qui avaient beaucoup de mal à faire revenir les joueurs dans des tenues classiques. On est sur des lois de la République, et nous n'irons pas contre la République, c'est très clair. »

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 12 h 16 et remercie la Mairie d'OULLINS PIERRE BENITE d'offrir l'apéritif.